



## Comité Hygiène Sécurité DGAC

Lors du CHS du 4 janvier dernier, les points suivants ont été traités :

### Analyse du suivi des questions abordées lors des précédents CHS

**Défibrillateurs** : une information sur la nouvelle signalétique liée aux défibrillateurs a été présentée. Tous les sites équipés doivent matérialiser, à l'entrée de leurs locaux et aux abords du défibrillateur, la présence par la signalétique réglementaire. Les établissements désirant s'équiper de nouveaux défibrillateurs le feront sur leur propre budget.

**Secourisme** : la législation a évolué en matière de formation SST notamment au niveau du recyclage qui passe à 6h tous les deux ans. Dans le cas où un agent aurait manqué son recyclage des deux ans, il n'a plus l'obligation de recommencer toute la formation ; seul un recyclage normal est obligatoire.

**Rayonnements électromagnétiques dans les SNA** : la mesure du rayonnement électromagnétique par l'APAVE du site d'Orly montre des valeurs relevées 73 fois inférieures à la norme en vigueur. Néanmoins, des informations sur les niveaux d'émissions électromagnétiques des matériels installés par nos services seront demandées à la DT!

**Expositions aux produits dangereux** : la mise en place des fiches d'expositions aux produits dangereux s'effectue progressivement. Les agents concernés doivent en faire la demande auprès de leur RH gestionnaire.

**Exercices d'évacuation incendie** : deux exercices d'évacuation incendie sur des sites opérationnels ont été réalisés : le premier dans une approche (Lille), le second au CRNA Est. Le bon déroulement de ces exercices démontre qu'il est tout à fait possible de les effectuer dans tous nos locaux soumis à cette obligation.

**Evaluation des risques professionnels** : les documents d'évaluation des risques professionnels sont pratiquement terminés et validés pour les services de la DGAC.

**TMS** : les services médicaux et les conseillers hygiène et sécurité ont reçu au second semestre la formation sur les TMS. Le didacticiel sera mis en œuvre auprès des agents début 2011. Une information des personnels sera mise en place localement par les services médicaux et particulièrement lors des visites de préventions.

### Création d'un GT de réflexions sur les risques psychosociaux (RPS)

Le but est d'établir un plan d'action global pour la DGAC pour un meilleur bien-être au travail. Un mandat est proposé par O. CHANSOU.

**Suite à plusieurs événements survenus au sein des services, FO a demandé et obtenu que le rôle de l'encadrement dans la gestion des RPS soit inscrit dans le mandat.**

Ce GT dépendant du CHS devra traduire au niveau de la DGAC les préoccupations naturelles des agents et permettre de bâtir un plan global pour la DGAC en y intégrant le suivi post maladie. Les initiatives locales devront se conformer au cadre national qui servira de base à l'évaluation et à l'intégration de ce risque dans le document unique des services. Il devra s'inspirer des initiatives déjà réalisées et des travaux actuellement en cours à la DGAFP.

Le fil conducteur sera : comment bien vivre au travail en responsabilisant la hiérarchie ?

Le calendrier retenu est le suivant :

- phase d'appropriation de la problématique et l'élaboration d'un cahier des charges finalisé pour juin 2011,
- passation du marché à l'été 2011,
- début de l'évaluation à la rentrée 2011.

La composition de ce GT sera pluridisciplinaire. Il comptera le service social, le service médical, les représentants de l'administration et des personnels du CHS DGAC et des experts de SDP2.

## Informations

La refonte du décret N°82-453 régissant l'hygiène et la sécurité dans la Fonction publique d'Etat et sa circulaire d'application devraient être disponibles d'ici le printemps. Cette réforme verra les CHS transformés en CHSCT en intégrant les conditions de travail. La composition, la durée des mandats et le fonctionnement seront également modifiés. A la DGAC deux CHSCT sont obligatoires : celui de l'administration centrale et celui du nouvel établissement ENAC ; les autres seront facultatifs.

La DGAC n'entend pas modifier la cartographie actuelle mais en profitera pour améliorer le fonctionnement actuel.

La DSAC-CE et le SNA-CE seront très prochainement pourvus d'un nouveau conseiller hygiène et sécurité.

La présentation du réseau hygiène et sécurité fait apparaître une grande disparité dans la couverture locale en ACMO.

FO a demandé que conformément à la loi de modernisation sociale de juillet 2010, une réflexion soit menée sur la revalorisation des ces fonctions.

Les formations hygiène et sécurité les plus recensés sont les SST, l'incendie et les habilitations électriques. La formation des membres du CHS central est programmée pour 2011.

L'ensemble des services de la DGAC disposent d'un PCA (Plan de Continuité des Activités) en cas de pandémie.

***Une grande partie de l'ordre du jour de cette réunion était en lien direct avec les questions diverses posées par FO lors des précédents CHS.***

***On ne peut que se féliciter que l'administration centrale prenne enfin en compte l'ensemble de ces revendications qui, pour certaines, sont relativement anciennes, et qui pour lesquelles, à l'époque ces représentants étaient brocardés...***

***Comme quoi, la détermination paie...***

### Contacts :

- Dominique THOMAS (SNPACM-FO) tel : 05.57.92.81.16
- Michel LENOIR (SNNA-FO) tel : 06.23.75.03.38